

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste vacant

d'artisan dont l'affectation aura lieu auprès du Théâtre Municipal (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter un artisan à plein temps pour les besoins du théâtre municipal.

Conditions d'admissibilité :

- Les postulants doivent remplir les conditions telles que déterminées par la loi du 18 décembre 2009 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- Ils doivent faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.
- Ils doivent être détenteurs du DAP (anc. CATP) de menuisier ou d'un métier similaire.
- **Ils doivent être titulaires du permis de conduire de la classe B.**

Le champ d'activité et les tâches du nouveau titulaire sont entre autres définis comme suit :

- Concevoir et réaliser des pièces en bois, en série ou sur mesure
- Tailler, façonner et polir le bois selon les spécifications du projet
- Vérifier les différentes phases du travail automatique du bois
- Effectuer des ouvrages manuels
- Assembler les différents éléments en bois afin de réaliser les décors sur scène
- Monter les meubles et poser les structures en bois
- Appliquer les revêtements et traitements spécifiques
- Réparer les éléments en bois en tous genres

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (périodes exactes des occupations professionnelles antérieures)
3. Copies des certificats et diplômes d'études
4. Copie de la carte d'identité ou du passeport
5. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin No 3)

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **27 février 2021 au plus tard.**

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Être détenteur d'un CATP ou d'un DAP du métier de menuisier ou d'un métier similaire
- Détenteur d'un permis catégorie « B »
- Maîtriser les langues luxembourgeoise, française et allemande
- Expérience pratique professionnelle exigée
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Sens de l'organisation et de la coordination
- Faculté de travailler en équipe, mais également de manière autonome
- Flexible pour travailler selon plan de travail, les soirs et les weekends.

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et le cas échéant suivant d'autres démarches à définir.

Le nouveau titulaire sera engagé moyennant un contrat de travail à durée indéterminée sous le régime du salarié. La période d'essai est fixée selon les dispositions légales en vigueur.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en fonction, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).

Les modalités pratiques de l'examen médical leur seront communiquées en temps utile.

Conditions de rémunération :

La rémunération du nouveau titulaire en application de l'article 91 de la convention collective des ouvriers des communes du Sud : Carrière de l'artisan H3 (149 à 281 points indiciaires).

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2021.

Le collège échevinal.